Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20261028-DELIB20_26-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N° 20 /2026

Séance du 28 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, Dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence De M. CHAMPAGNE Xavier, Maire.

Date de convocation : 22/10/2026
Date d'affichage : 22/10//2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents : CHAMPAGNE Xavier, BELLEC Camille, DAVID Christian, MOREAU Véronique, DONNIOU David, PHILIPPE Christine, GUYOMARD Éric, PINSCHOF Dimitri, DAGORNO Philippe, CAOUS Pascal.

Absents : 1 **Procuration : 1** (Mme Evelyne MÜLLER)

Délibération 20/2026 : Complément aux délibérations 29/2025 et 33/2025 portant sur déclassement du domaine public :

Après exposition de la demande de Monsieur Xavier Moreau, une nouvelle délibération est proposée pour précision de mentions du prix des terrains et du notaire en charge de la demande de M. Xavier Moreau sur les délibérations 29/2025 et 33/2025 votées respectivement en séance de conseil municipal des 11/07/2025 et 16/09/2025.

DÉLIBÉRÉ :

Après délibération, il est décidé à l'unanimité de compléter par la présente délibération les délibérations 29/2025 publiée le 21/07//2025 et 33/2025 publiée le 18/09/2025 :

- Le prix fixé à 1,00 euro du m²
- Le notaire chargé de la vente est Maître Virginie RENAULT à Maël-Carhaix

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème
Xavier CHAMPAGNE

MAIRIE DE SAINT-NICODEME Côtes-d'Armor